

moins qu'on puisse dire. Et c'est dans les échanges entre le Canada et le Michigan que le commerce de l'automobile fait le plus sentir ses effets. Le Michigan est en effet la principale destination des exportations canadiennes et la plus importante source de nos importations parmi tous les États de l'Union. En fait, nos exportations vers le Michigan seul dépassent de loin nos exportations vers le Japon.

À bien des égards, les relations entre le Canada et le Michigan, qui sont dominées par le commerce de produits manufacturés, constituent un modèle pour les libre-échangistes du monde entier. Le Pacte de l'automobile, conclu il y a plusieurs décennies, a permis à la fois une rationalisation et une spécialisation, ce qui a amené la mise en place d'une industrie continentale de plus en plus compétitive à l'échelle mondiale.

L'Accord de libre-échange nord-américain [ALENA] se fonde sur ce succès. En facilitant grandement l'accès au marché mexicain en pleine expansion et en améliorant aussi les règles d'origine, l'ALENA offre à nos industries la possibilité de devenir plus compétitives.

Cela dit, je suis également très conscient du fait que les avantages du libre-échange entre les trois pays de l'ALENA ne sont pas encore pleinement reconnus. Et la nécessité d'éliminer les autres obstacles aux échanges trilatéraux et multilatéraux ne l'est pas non plus. Le succès remporté par le Canada sur le marché américain donne lieu, à l'occasion, à des poussées protectionnistes venant de certains groupes d'intérêts régionaux et sectoriels, qui usent de leur influence auprès du Congrès et de l'Administration pour priver les consommateurs américains des avantages que leur procurent des produits et des services canadiens offerts à des prix concurrentiels.

Il faut être fermement attaché au libre-échange et à ses avantages pour voir au-delà des difficultés qu'il peut soulever à court terme. Il faut se rappeler constamment que la richesse et le niveau de vie élevé dont nous bénéficions, tant aux États-Unis qu'au Canada, sont largement attribuables au système commercial à la fois libéral et reposant sur des règles que nous avons mis en place depuis la fondation du GATT [Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce], en 1947.

Le système commercial mondial a bien sûr fait un grand bond en avant par suite de l'heureux dénouement de l'Uruguay Round du GATT, en décembre 1993.

Non seulement les droits de douane en général vont-ils être réduits d'environ 40 p. 100, mais des domaines nouveaux et importants feront l'objet d'une réglementation commerciale mondiale. Je veux parler du commerce des services, des droits de propriété intellectuelle, de l'agriculture et des textiles.